



## FORMATION CONTINUE 2023

### **PRESENTIEL/VISIOCONFERENCE**

### **CYCLE DROIT DU TRAVAIL ET DES ENTREPRISES EN DIFFICULTE**

### **SESSION 2 LE CONTRAT DE TRAVAIL DANS LES ENTREPRISES EN DIFFICULTE**

**Vendredi 9 juin  
De 9h00 à 13h00**

**En visio via zoom  
En présentiel à l'EDASOP  
35 C Bd des Récollets  
31400 Toulouse**

**Anaëlle DONNETTE**  
Maître de conférences HDR  
École de droit social de Montpellier  
Université de Montpellier

**120€ la séance  
90€ / - 2 ans**

**Objectifs :** A l'issue de la formation, les avocats-apprenants seront en capacité de :

- Connaître les compétences des organes de la procédure collective à l'égard des salariés et de leur contrat de travail.
- Connaître les règles encadrant l'embauche, la modification des contrats de travail et la rupture des contrats de travail en contexte de procédure collective.

**Pré requis :**

Être avocat.

**Programme :**

**I- Embauche dans l'entreprise en difficulté**

- Embauche en période suspecte
- Embauche en période d'observation

**II - Modification des contrats de travail**

- Modifications individuelles
- Modifications collectives

**III - Rupture des contrats de travail**

- Rupture en cours de procédure
- Rupture à l'issue de la procédure

**Moyens pédagogiques :**

Support pédagogique remis après la formation.

Enquête de satisfaction de la formation.

Quizz d'atteinte des objectifs.

**Niveau de la formation :** 2 (Approfondissement des connaissances et pratique de la matière).

**Présence des apprenants :** Elle sera vérifiée à chaque séance par un appel effectué au cours de la formation. En cas d'absence à la formation, le remboursement pourra être réalisé sur présentation d'un justificatif. Toute annulation effectuée moins de 72h00 avant le début de la formation n'ouvrira pas droit à un remboursement. A l'issue de la formation, les apprenants trouveront dans leur espace personnel sur le site de l'EDASOP (edasop.fr) leur attestation de présence.

Pour les avocats inscrits en visioconférence : formation via zoom. Le lien est adressé par l'EDASOP aux participants par mail au plus tard la veille de la formation.

Cette formation faisant partie de la convention de financement 2023 signée entre le FIF PL et l'EDASOP, elle n'est pas ouverte à remboursement à titre individuel.

**Inscriptions** possibles jusqu'à 72 heures avant le début de la formation.

**Accès aux personnes en situation de handicap :** Toute personne en situation de handicap et/ou à mobilité réduite est invitée à le signaler auprès de la référente handicap afin que l'école puisse mettre en œuvre les ajustements nécessaires pour garantir un accueil et un déroulement optimum de la formation.

**Référente handicap :** Mme Stéphanie de BALORRE [s.debalorre@edasop.fr](mailto:s.debalorre@edasop.fr)  
05 61 53 58 52